

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 22

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« antérieure à la présente loi »

les mots :

« résultant de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.